ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

CAB.PRES. 4SEP'19 15:18

BL

MARTIN OUELLET
Leader du troisième groupe d'opposition

Québec, le 21 juin 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Il y a quelques semaines, lors de l'étude du projet de loi nº 5, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation à l'enfance préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation (CCE) ont entendu le témoignage de deux responsables de l'implantation d'un réseau universel de prématernelles new-yorkais; ceux-ci se sont vivement prononcés en faveur de ce qu'on appelle communément les « maternelles 4 ans ».

Or, le jeudi 20 juin dernier, nous apprenions, par le biais d'un article paru dans le *Journal de Québec*, que près de 5000 $ de fonds publics avaient été utilisés pour rembourser à ces deux personnes les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à leur déplacement à Québec, et ce, sans que quiconque – ni le Secrétariat ni les membres de la CCE – n'en ait été informé.

Cette pratique, pour le moins inhabituelle, nous semble par ailleurs hautement critiquable. En plus de manquer de transparence, elle soulève de nombreuses questions, notamment quant à une apparence de conflit d'intérêts, mais également sur le plan d'une possible ingérence de l'exécutif dans le processus législatif.

Nous réclamons, par conséquent, que l'Assemblée nationale se penche sur cette situation. Nous croyons qu'il est approprié que le président rappelle aux membres du Conseil des ministres que le processus législatif doit être irréprochable, et que le fait de rembourser des témoins venus commenter un projet de loi sème – en apparence, du moins – le doute sur cet aspect.

Souhaitant que vous accédiez à cette demande légitime, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Martin Ouellet

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.129
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 644-9318

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

CAB.PRES.25SEP'1914:29 C.G

NICOLE MÉNARD
Députée de Laporte
Whip en chef de l'opposition officielle

Saint-Lambert, le 27 juin 2019

Monsieur François Paradis,
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec), G1A 1A3

Monsieur le Président,

Dans deux articles parus récemment dans le quotidien *Le Journal de Québec* les 20 et 26 juin 2019, nous apprenions que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a engendré près de 7 500 $ de fonds publics pour le remboursement de frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de deux responsables américains de l'implantation d'un réseau universel de prématernelles dans l'État de New York et d'une intervenante ontarienne, invités à l'initiative du gouvernement et en faveur du projet de loi du gouvernement.

L'objectif de leur déplacement fut de témoigner devant la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations particulières lors de l'étude du projet de loi n 5 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation à l'enfance préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*.

Il est important de noter qu'en aucun temps, les membres de la commission n'ont été informés de cette situation qui constitue selon l'opposition officielle un dangereux précédent.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.129
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 643-2301
Téléc. 418 643-3325
assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
228, rue de Woodstock
Saint-Lambert (Québec) J4P 3R5
Tél. 450 672-1885
Téléc. 450 465-6046
Nicole.Menard.LAPO@assnat.qc.ca

Devant cette situation inédite et comme il s'agit d'un exercice parlementaire qui se tient au sein même de notre Assemblée et selon le processus habituel d'étude d'un projet de loi, je vous interpelle afin que vous puissiez en saisir avec diligence les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions des articles 100 et 101 de la Loi sur l'Assemblée nationale. Nous sommes d'avis que des balises claires entourant la présence d'individus et d'organismes dans le cadre des consultations en commission parlementaire doivent être tracées et que l'exécutif doit s'y soumettre. Les personnes et organismes invités en commission doivent pouvoir, en toute équité, tous bénéficier des mêmes règles entourant leur participation aux travaux parlementaires.

Il en va de la transparence et de la confiance des citoyens dans nos institutions démocratiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

NICOLE MÉNARD

c.c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale
p. j. Articles de presse

Voyage payé à des New-Yorkais pro-maternelle 4 ans : «C'était une excellente idée», dit le ministre Roberge

GENEVIÈVE LAJOIE
Mercredi, 26 juin 2019 17:01
MISE À JOUR Mercredi, 26 juin 2019 17:01

Payer le voyage à des alliés new-yorkais venus témoigner à l'Assemblée nationale en faveur du projet caquiste de maternelle 4 ans pour tous était justifié, estime le ministre Jean-François Roberge.

«C'était une excellente idée de faire venir ces personnes-là, a-t-il lancé mercredi, au sortir de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. C'était des gens qui avaient une expertise extraordinaire».

Geste très inhabituel, le ministère de l'Éducation a assumé les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de deux responsables de l'implantation d'un réseau universelle de prématernelle à New York, une facture de 4825$. Carlyn A. Rahynes et Rafael Alvarez ont participé aux consultations sur le projet de loi de la CAQ qui permet de déployer des classes de maternelle 4 ans à l'ensemble du Québec.

Le gouvernement a également accepté de payer 2400$ pour le voyage d'une intervenante torontoise pro-maternelle 4 ans.

Cette manœuvre a suscité la grogne dans l'opposition, qui a demandé au président de l'Assemblée nationale de se pencher sur le geste inusité de Jean-François Roberge. Libéraux, solidaires et péquistes dénoncent une forme d'ingérence de l'exécutif dans le processus législatif, qui est réalisé généralement par l'ensemble des parlementaires, tous partis confondus.

«On avait besoin d'avoir le témoignage de personnes (provenant) d'États qui sont presque voisins du nôtre, l'Ontario, la ville de New York ne sont pas loin, ils vivent ce qu'on veut implanter et personne au Québec pouvait faire le témoignage qu'eux pouvaient faire. Moi je pense que c'était nécessaire de le faire», a répliqué le ministre de l'Éducation.

Est-ce que son ministère accepterait de payer les coûts de déplacement d'intervenants qui ne sont pas en faveur des projets du gouvernement? M. Roberge a affirmé que la question ne s'est pas posée jusqu'à maintenant.

«Si ça peut nourrir les travaux, si ça peut vraiment nourrir la réflexion, je pense que ça peut être utile. Tout le monde a bénéficié du témoignage des gens qui sont venus de New York, des gens qui sont venus de l'Ontario, ça a nourri la réflexion, le projet de loi va être meilleur à cause de cela», a-t-il renchéri.

Commission parlementaire: voyage payé avec les fonds publics pour des pro-maternelles 4 ans

Deux New-Yorkaises invitées en commission parlementaire

GENEVIÈVE LAJOIE
Jeudi, 20 juin 2019 00:00
MISE À JOUR Jeudi, 20 juin 2019 00:00

Le ministère de Jean-François Roberge a déboursé 4825 $ de fonds publics pour faire venir de New York deux alliés de son projet de maternelle 4 ans pour tous, qui sont venus témoigner en sa faveur en commission parlementaire.

Le ministère de l'Éducation a assumé les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de Carlyn A. Rahynes et Rafael Alvarez, deux responsables de l'implantation d'un réseau universel de prématernelle dans la Grosse Pomme, dans le cadre des consultations sur le projet de loi qui permet de déployer des classes de maternelle 4 ans à l'ensemble du Québec.

«Étant donné que ces personnes sont venues pour faire part de leur expérience en commission parlementaire de la mise en œuvre de services pour des enfants de 4 ans, et que cette expérience peut être utile pour les actions à prendre pour la mise en œuvre du projet des maternelles 4 ans à temps plein, il est de mise de rembourser les dépenses de personnes qui sont entendues», a précisé le ministère.

Exceptionnel

Mais c'est une pratique très inhabituelle, si on en croit l'Assemblée nationale.

«Les témoins qui sont entendus en commission parlementaire ne sont pas remboursés pour les frais de déplacement», a précisé la secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation, Louisette Cameron.

Lors de leur passage au Parlement québécois, il y a trois semaines, les deux intervenants new-yorkais ont vanté les bénéfices de la maternelle 4 ans offerte à tous les bambins, au grand plaisir du ministre Roberge, lequel a dû encaisser plusieurs critiques de la part de groupes québécois au sujet de son projet de loi 5.

Si le gouvernement leur a remboursé les frais de voyage, c'est en raison de l'«expertise unique» qu'ils possèdent, «qui ne peut être retrouvée au Québec actuellement», a-t-on plaidé au cabinet du ministre de l'Éducation.

Son porte-parole Francis Bouchard a ajouté que les deux invités de New York ont également rencontré des fonctionnaires de l'éducation, lors de leur passage en sol québécois.

En Ontario

Rappelons que Jean-François Roberge s'est envolé pour New York le mois dernier.

Le ministre s'est ensuite rendu en Ontario, où la maternelle est aussi offerte à tous les enfants de 4 ans. Une intervenante ontarienne a aussi été invitée à participer aux consultations sur le projet de loi 5.

Au moment d'écrire ces lignes, le ministère de l'Éducation n'était pas en mesure de préciser s'il avait aussi remboursé les dépenses de la Torontoise Lorelei Eccleston, directrice de Carleton Village JS Sports and Wellness Academy.

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Le 20 août 2019

Le Président

Madame Nicole Ménard
Députée de Laporte
Whip en chef de l'opposition officielle
Hôtel du Parlement
2e étage, Bureau 2.129
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Martin Ouellet
Député de René-Lévesque
Leader parlementaire du troisième groupe d'opposition
Hôtel du Parlement
3e étage, Bureau 3.129
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Whip en chef de l'opposition officielle,
Monsieur le Leader du troisième groupe d'opposition,

La présente fait suite à vos correspondances des 21 et 27 juin derniers qui portaient à mon attention des articles dans les journaux indiquant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aurait remboursé les frais de déplacement de certains témoins entendus en commission parlementaire lors des auditions publiques portant sur le projet de loi no 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Voici l'état de la situation et les fruits de ma réflexion sur ces questions.

Il n'y a pas de règle encadrant spécifiquement le remboursement des témoins pour leurs frais de déplacement en commission parlementaire et rien n'empêche une commission de le faire à partir de son budget. Cependant, les commissions parlementaires n'ont pas pour pratique de rembourser les témoins. En pratique, ces derniers se déplacent à leurs frais. Il arrive à l'occasion qu'ils demandent à être entendus par visioconférence. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le Règlement de l'Assemblée nationale a été

...2

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 643-2820
Téléc. 418 643-3423

modifié en 2009 pour permettre l'utilisation de la visioconférence afin de notamment faciliter la participation d'un témoin à l'extérieur de la région. L'article 16.2 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale indique :

> *« Un témoin peut demander à être entendu par visioconférence.*
> *La commission décide de la demande en tenant compte notamment des critères suivants :*
> *1° l'impossibilité pour le témoin de se déplacer ou de se faire représenter;*
> *2° l'apport du témoignage en regard des travaux de la commission;*
> *3° la disponibilité de l'équipement à l'Assemblée;*
> *4° le calendrier des travaux de la commission. »*

Une vérification de la pratique dans les autres assemblées canadiennes démontre que la situation est variable. En effet, la Chambre des communes du Canada et le Sénat remboursent généralement les témoins pour leurs frais de déplacement alors qu'il est rare de le faire dans les autres provinces. Cette question pourrait être étudiée lors des discussions entourant la réforme parlementaire avec les leaders. En attendant, je vais m'assurer que la pratique suivie à ce jour concernant le remboursement des frais de déplacement soit appliquée, c'est-à-dire :

- *Les témoins qui sont invités à témoigner dans le cadre de consultations en commission parlementaire ne sont pas remboursés par l'Assemblée nationale ou la commission concernée pour leurs frais de déplacement;*

- *Lorsqu'il leur est difficile de se déplacer jusqu'à Québec pour leur audition ou de se faire représenter, les témoins peuvent demander à être entendus par visioconférence;*

- *Exceptionnellement, une commission parlementaire pourrait décider de rembourser, à même son budget, les frais engagés par un témoin pour son déplacement à Québec dans le cadre de sa participation à une consultation en commission lorsque la présence de celui-ci est jugée essentielle au mandat de la commission;*

- *Il ne doit pas y avoir de remboursement de frais de déplacements de témoins en commission parlementaire par les ministères ou les organismes publics à moins qu'il s'agisse d'un membre de leur personnel.*

...3

Je vous prie d'agréer, Madame la Whip en chef de l'opposition officielle et Monsieur le Leader du troisième groupe d'opposition, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

FRANÇOIS PARADIS

c.c : M. Simon Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement
M. Sébastien Proulx, leader parlementaire de l'opposition officielle
M. Gabriel Nadeau-Dubois, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
M. Michel Bonsaint, secrétaire général
M. François Arsenault, directeur général des affaires parlementaires